 613 (2008-2009) — N° 2

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

27 NOVEMBRE 2008

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009(1)

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES QUESTIONS EUROPÉENNES

PAR **M. MICHEL LEBRUN.**

(1)Voir Doc. n°613 (2008-2009) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1 Exposé de Mme la Ministre Simonet 3

2 Discussion 7

3 Votes 10

ANNEXE 11

Mesdames, Messieurs,

Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes a examiné au cours de sa réunion du 27 novembre 2008 (2) le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2009.

1 Exposé de Mme la Ministre Simonet

La ministre Simonet est heureuse deprésenter à la commission le premier budget intégré de l'organisme " Wallonie-Bruxelles International" (W.B.I.), conséquence logique de la fusion entre les services en charge des relations extérieures de la Communauté française et de la Région wallonne.

La ministre a souhaité que ce nouveau budget soit l'occasion d'améliorer sa lisibilité, aussi bien en recettes qu'en dépenses. C'est le cas grâce, en particulier :

à des intitulés plus explicites ;

et à une identification bien distincte entre, d'une part, les actions bilatérales ou multilatérales et, d'autre part, les programmes sectoriels redécoupés en fonction des axes de la note de politique internationale.

Cette nouvelle présentation du budget est assez proche de celle qui existait au C.G.R.I., si ce n'est d'une part l'apparition de certains crédits dissociés et d'autre part la distinction entre dépenses de toute nature, subventions et dépenses patrimoniales (deux caractéristiques qui existaient en Région wallonne).

Par commodité, la ministre tient à disposition de la commission un tableau qui établit les correspondances entre les articles du budget du C.G.R.I. et ceux de W.B.I.

D'autre part, comme la ministre l'avait déjà précisé lorsque la commission avait approuvé l'accord de coopération créant W.B.I., la structure budgétaire du nouvel organisme garantit une totale traçabilité des crédits provenant soit de la Région, soit de la Communauté, soit encore de la Cocof. Le budget reflète donc parfaitement le pilotage intégré des relations internationales et la mise en commun des moyens voulus par le processus de fusion, tout en respectant les spécificités de la Communauté et de la Région par une identification précise des lignes budgétaires que l'une et l'autre consacrent aux actions internationales dans leurs compétences respectives.

Comment la ministre Simonet a-t-elle procédé au niveau de la structure du budget ?

Les dépenses de personnel et de fonctionnement (c'est-à-dire les chapitres 51 – personnel ; 52 – fonctionnement et 55 – dépenses patrimoniales) sont intégrées dans des allocations budgétaires uniques. A ces articles uniques est, en règle générale, appliquée une clé de répartition de 72,4 % pour la Communauté et de 27,6 % pour la Région. Cette clé correspond à la provenance du personnel au moment de la fusion.

Cette clé est susceptible d'être mise à jour ultérieurement en fonction des évolutions.

La ministre précise aussi que cette règle générale connaît certaines exceptions : par exemple, le réseau des lecteurs-formateurs, qui reste financé par la seule Communauté française, comme précédemment.

En ce qui concerne les délégations, il s'agit également d'une allocation budgétaire unique, conformément à la volonté des 2 Gouvernements de se doter d'un réseau au service de la Communauté aussi bien que de la Région.

Ici, la clé de répartition est de 50/50, puisque les délégations travaillent à parts égales pour la Communauté et pour la Région et la ministre a mis fin aux exceptions qui existaient précédemment.

Un seul cas particulier subsiste : C'est le Centre Wallonie-Bruxelles de Paris, jusqu'à présent financé uniquement par la Communauté. Ce sera encore le cas en 2009.

Enfin, les dépenses relatives aux actions sont regroupées dans une structure intégrée, mais, au sein de chaque chapitre (bilatéral, multilatéral, sectoriel) et pour chaque type d'action, la ministre a prévu des allocations distinctes pour les raisons de clarté et de traçabilité qu'elle évoquait précédemment.

(2) Présents :
M. Bodson, M. Deghilage, M. Dehu, M. Gennen, M. Vervoort, M. de Saint Moulin
Mme Derbaki Sbaï, M. Destexhe (Président), Mme Persoons
M. Bouchat, M. Lebrun
Assistaient également à la réunion :
M. Collignon, M. Delannois, M. Walry, membres du Parlement
Mme Simonet, Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales
M. Demaegd, directeur de cabinet adjoint de Madame la ministre Simonet
M. Van den Kerckhove, collaborateur au Cabinet de Madame la ministre Simonet
M. Dervaux, Directeur au CGRI
Mme Drèze, experte du groupe PS
Mme Lejeune de Schiervel, experte du groupe MR
M. Hayois, expert du groupe cdH

En d'autres termes, comme cela figure clairement et explicitement dans le préambule de l'Accord de coopération, *« chaque entité conserve sa capacité d'action et sa visibilité internationale propre lorsque des spécificités thématiques ou géopolitiques le justifient »*.

"Wallonie-Bruxelles International" sera doté en 2009 d'un budget total de 63.573.941 euros, alimenté par 3 types de sources :

par une dotation de la Communauté française à concurrence de 36.068.000€ ;

par une dotation de la Région wallonne à hauteur de 21.294.000€ ;

par des recettes diverses et un prélèvement sur le disponible pour ce qui concerne le solde (6.211.941€).

Par rapport à l'initial 2008, la dotation augmente donc, en net, de 3.218.000 € (+5,6 %), dont :

2.283.000 € pour la Communauté française (+7 %) ;

et 935.000 € pour la Région wallonne (+5 %).

Passons en revue les différents chapitres du budget.

Chapitre 51 (personnel)

Parmi les éléments de clarification importants, ce chapitre regroupe désormais toutes les dépenses de personnel, y compris :

le personnel qui relevait précédemment du Ministère de la Région wallonne, bien sûr ;

mais aussi (à l'article 11.02) les lecteurs et formateurs (antérieurement inclus dans le programme « enseignement » du C.G.R.I.) et le personnel local des délégations à l'étranger (précédemment inclus dans le chapitre des représentations à l'étranger).

L'article 11.01 prévoit un montant pour l'engagement de personnel temporaire en préparation de la présidence belge de l'Union européenne, qui se tiendra au second semestre 2010.

L'article « pensions » augmente de façon importante en raison de l'arrivée des agents de la D.R.I. et du surcoût qui résulte de leur passage au régime de pension des O.I.P. Pour rappel, ce coût avait été inclus dans les mesures budgétaires de la fusion. Cette augmentation est compensée par la provision qui avait été constituée à cet effet (730.000 € au budget 2008 ajusté).

Chapitre 52 (fonctionnement)

Les frais de fonctionnement augmentent d'une vingtaine de %, en raison de transferts de montants en provenance de la Région wallonne pour l'économat ou l'informatique, auxquels s'ajoutent les indexations normales.

Mme la ministre signale que l'article 12.04 inclut un montant de 25.000 € , destiné à approfondir les études juridiques et architecturales en vue d'une solution définitive pour la salle de spectacle de la Délégation Wallonie-Bruxelles à Kinshasa. Il n'y a aucune échéance budgétaire urgente puisqu'une solution provisoire est assurée jusqu'en 2012, mais la ministre veut être prévoyante et permettre à l'administration d'affiner, en 2009, les hypothèses de solutions à plus long terme.

Chapitre 53

Le sous-chapitre 53.2 concerne 3 événements exceptionnels :

La conférence ministérielle de Bologne que nous accueillons entre pays du Bénélux fin avril 2009 à Leuven et à Louvain-la-Neuve. Cela représente pour la Communauté française une dépense estimée à 130.000 € , dont la moitié au budget de W.B.I. (l'autre moitié étant à charge de l'Enseignement supérieur) ;

La préparation de la Présidence belge de l'Union européenne du 2ème semestre 2010. C'est dès le budget 2009 qu'il faut prévoir des moyens pour l'engagement de personnel temporaire en renfort (déjà évoqué) et pour un certain nombre d'autres postes (mise en place des sites internet, missions préparatoires, formations, etc.). En vertu du « tour de rôle » qui a été fixé entre entités fédérées, la Communauté française aura une responsabilité particulière en assumant la présidence du Conseil « culture et audiovisuel », tandis que la Région wallonne sera plus particulièrement en charge de la politique industrielle et de la politique régionale. En coopération avec les autres Communautés et le niveau fédéral, nous préparerons également les différentes activités culturelles qui seront organisées durant la présidence.

Enfin, l'exposition internationale de Shanghaï, de mars à octobre 2010, pour laquelle nos 2 gouvernements ont marqué un accord de principe en vue de participer au pavillon belge.

Délégations

Le budget alloué aux représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger (sous-chapitre 53.3) est conforme à ce que la ministre avait annoncé : année après année, le coût des délégations diminue, sans réduction de la couverture géographique du réseau, au contraire. Les chiffres sont là pour le démontrer : En globalisant les différents

articles budgétaires concernés, on constate que l'enveloppe évolue comme suit :

2007 8.895.149 €

2008 9.224.016 €

2009 8.576.177 €

Nous serons donc, en 2009, largement en dessous de 2008 (-647.839€) et même en dessous de 2007 (-328.867€).

La Ministre Simonet en revient aux moyens alloués aux actions, en commençant par le multilatéral (sous-chapitre 53.4). Par rapport à 2008, l'augmentation est de 291.200 € , en raison :

d'une augmentation du financement des équipes techniques INTERREG ;

de l'augmentation de 2,5% de la cotisation statutaire à l'Organisation Internationale de la Francophonie ;

de l'organisation, en 2009, de l'édition quadriennale des Jeux de la Francophonie au Liban.

Comme nous en avons parlé ici plusieurs fois, nous demandons à la Francophonie moins de dispersion, notamment dans sa mission politique ; un rééquilibrage budgétaire entre les 4 missions de base de l'O.I.F., de manière à rendre au secteur de l'éducation et de la formation la place qui lui revient ; une plus grande implication en République Démocratique du Congo ; et enfin, une réduction des frais de fonctionnement. A l'issue du Sommet de Québec, la ministre croit que les choses évoluent dans la bonne direction et elle continuera à y être attentive en 2009.

Toujours au chapitre multilatéral, nous reconduisons notre contribution de 50.000 € au fonds international de l'UNESCO pour la diversité culturelle. Avec le même montant prévu depuis 2007, ce sont ainsi 150.000 € au total qui pourront être mis à disposition du fonds, dès que celui-ci sera opérationnel.

En matière européenne, le Traité de Lisbonne a été ratifié par la Belgique en juillet 2008. Malheureusement, la victoire du "Non" lors du référendum irlandais a bloqué le processus de ratification. Une solution pour assurer l'entrée en vigueur rapide du Traité doit être trouvée en 2009. Nous espérons que le gouvernement irlandais pourra proposer une feuille de route lors du Conseil européen de décembre 2008. De même, les autres Etats comme la Pologne et la République tchèque doivent achever leur processus de ratification dans les meilleurs délais.

Dans le cadre de leurs compétences, la Communauté et la Région entendent continuer à participer activement aux différents débats en cours au sein de l'Union, comme le renforcement de l'Espace européen de la Recherche, la mise en oeuvre d'un « Small Business Act » ou les dispositions visant à lutter contre le réchauffement climatique. De même, les discussions sur les propositions de la Commission dans le cadre de l'Agenda social européen devront être poursuivies pour être rapidement adoptées.

Enfin, nous continuerons à participer activement aux différents programmes européens, qu'il s'agisse du programme-cadre de recherche et de développement (PCRD), des programmes destinés aux jeunes, à la culture ou encore des programmes de mobilité.

Coopération bilatérale (sous-chapitre 53.5)

La ministre Simonet a toujours dit que les besoins de nos opérateurs exigent de la souplesse, donc une capacité de diversification des partenaires et du ciblage sectoriel des actions. C'est une des lignes de force de la note de politique internationale et ce budget 2009 en est la traduction. Mais il ne s'agit en aucun cas d'abandonner les accords bilatéraux ou de réduire les moyens pour leur mise en oeuvre, au contraire. D'ailleurs, les moyens pour la coopération bilatérale (sous-chapitre 53.5) seront à nouveau augmentés en 2009, à hauteur de 5%, cette fois. Ils passent globalement de 8.972.000 € à 9.420.000 € .

A signaler notamment, parmi les activités prévues en 2009 :

le suivi des missions en Chine (notamment la commission mixte avec le ministère de la science et de la technologie), en Suède et au Québec ;

le nouvel accord scientifique avec le British Council ;

le développement d'une coopération avec la Croatie et l'accord avec l'Académie des Sciences de Roumanie.

En matière de bourses bilatérales, des moyens sont prévus pour le suivi de la mission de Mme la Ministre au Mexique (10 bourses de part et d'autre dans un premier temps), ainsi que pour le développement des échanges avec la Chine, l'Inde et le Liban.

Programmes sectoriels

Le sous-chapitre 53.6 (politiques sectorielles) est découpé en fonction des programmes de la note de politique internationale, avec la distinction classique entre dépenses de toute nature (articles 12) et subventions (articles 30).

La ministre veut insister sur plusieurs éléments :

Une nouvelle augmentation de plus de 100.000 € (108.514 €) pour le développement international des opérateurs culturels (art. 12.16 et 30.05). Sous cette législature, l'appui aux opérateurs culturels aura donc augmenté de plus de 533.000 € , de façon structurelle. A quoi il faut encore ajouter une enveloppe de 50.000 € à l'article 12.17 (au titre des compétences de la Région wallonne en matière de patrimoine) pour le fonctionnement de la structure « Wallonie-Bruxelles Architecture ».

Une augmentation importante (près de 650.000 €) de la partie de l'article 30.05 consacrée à la recherche et à l'enseignement supérieur.

Ceci va d'abord permettre l'extension de notre programme de bourses d'excellence octroyées hors accords bilatéraux. Ce programme, lancé en 2008, va ainsi tripler, passant de 120 à 360 mensualités, aussi bien à l'envoi qu'à l'accueil. Ce programme a pour objectif, prioritairement en appui aux pôles de compétitivité, l'accueil et l'envoi de diplômés de niveau "master", désireux d'effectuer des programmes doctoraux ou post-doctoraux, qu'ils soient de courte ou de longue durée. Cette année, ce programme a par exemple déjà permis l'envoi d'étudiants dans des pays précédemment non éligibles, comme les Etats-Unis ou l'Afrique du Sud.

La ministre Simonet a également prévu un accroissement des moyens en appui de l'apprentissage des langues. Une douzaine de mandats supplémentaires d'assistants de langue viendront s'ajouter aux 33 futurs enseignants de langue qui ont l'occasion de se perfectionner durant un an dans un environnement linguistique étranger, et aux 20 futurs enseignants étrangers qui sont accueillis chaque année chez nous pour soutenir, en tant que locuteurs natifs, l'enseignement des langues. Le budget pour ce programme passera de 150.000€ à 250.000€ .

La ministre augmente enfin le programme de stage pour jeunes diplômés dans les organisations internationales pour lequel l'appel aux candidatures a été lancé cette année et qui démarrera effectivement début 2009 (30 mensualités).

Une majoration de près de 160.000 € (157.963 €) pour le programme « Citoyenneté-jeunesse » mis en oeuvre par le Bureau International Jeunesse (BIJ). Plus précisément, cela représente :

+ 100.000 € sur crédits de la Région wallonne pour le développement de projets de sensibilisation aux droits de l'homme, au dialogue interculturel, à la solidarité interpersonnelle, à l'engagement démocratique et à l'intégration des minorités ;

+ 30.963 € sur crédits de la Communauté française pour le renforcement des échanges de jeunes avec les pays du Sud ;

+ 27.000 € sur crédits de la Région wallonne pour le programme « tremplin jeunes ». Ce nouveau programme mis en place en 2007 est centré sur l'apprentissage linguistique et la mise en pratique des connaissances par les jeunes. Il comprend 3 actions : apprentissage d'une langue au sein d'une association à l'étranger, mise en pratique des connaissances au sein d'une entreprise, soutien au perfectionnement des connaissances par la participation à des rencontres internationales.

En ce qui concerne les pays en développement, l'effort global de la Communauté française et de la Région wallonne (hors Awex) dépasse désormais 21 millions d'euros. Ici aussi, la ministre est attentive à ce que notre effort se poursuive. 191.000 € seront ainsi ajoutés, sur crédits Région wallonne (art. 30.07), à la coopération décentralisée et au fonds de cofinancement des ONG. En outre, une enveloppe de 250.000 € va désormais être structurellement prévue pour des projets menés par l'APEFE dans les matières de la Région wallonne.

La référence principale de nos actions en direction du Sud reste constituée par les Objectifs du Millénaire pour le Développement : éducation primaire, sécurité alimentaire et préservation de l'environnement, santé. Ceci implique une approche extrêmement ciblée, tant sur le plan géographique que sectoriel. Cette référence aux objectifs du Millénaire n'est pas incompatible avec des actions de coopération en appui aux institutions, à la société civile ou aux médias. Il en va de même dans le domaine culturel où nous pouvons contribuer directement à une stratégie d'éducation et de sensibilisation aux enjeux du développement. A ce titre, l'année 2009 sera notamment marquée par un souci de pérenniser les acquis des grands rendez-vous culturels organisés en 2007 et en 2008, autour de la création contemporaine respectivement en République Démocratique du Congo, sous le titre « Yambi » et en Palestine (« Masarat »).

Avant de conclure, la ministre mentionne brièvement les autres allocations de base de la D.O. 14, qui ne lui semblent guère appeler de commentaires puisque la règle générale est celle d'une simple indexation. Les A.B. 12.01 et 35.40 augmentent respectivement de 10.000 € et de 20.000

€ , ce qui correspond respectivement à un crédit pour l 'année européenne de la créativité et de l'innovation et à une augmentation des contributions décidée par la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage) dont ce sera le 50ème anniversaire.

Ce n'est pas sans satisfaction que Mme la ministre Simonet présente ce premier budget fusionné de W.B.I. car elle pense être parvenue aux objectifs qu'elle s'était fixé :

Mettre en place de façon définitive un cadre cohérent et conforme au renforcement des synergies intra-francophones ;

Redéfinir les objectifs de notre politique internationale en mettant au premier plan le besoin de retombées concrètes pour nos opérateurs et les retombées à long terme lorsqu'il s'agit de partenariat au développement ;

Dégager des marges pour les actions qui traduisent ces objectifs. La dotation augmente de plus de 3.200.000 € , dont la toute grosse partie va effectivement servir à accroître les échanges scientifiques et technologiques, la mobilité internationale des jeunes et l'apprentissage des langues, le développement international de nos opérateurs culturels, les initiatives de la société civile et le partenariat avec les pays en développement, ce qui reste à mes yeux indispensable malgré les temps difficiles que nous avons commencé à traverser ;

Absorber les coûts de la fusion, tout en inversant la tendance en matière de frais fixes :

Les dépenses de personnel de W.B.I. sont maîtrisées. Elles représentent 40 % du budget (y compris les lecteurs-formateurs et le personnel diplomatique et expatrié des délégations).

Les frais des délégations proprement dites sont en baisse de plus de 10 %, avec une couverture du réseau améliorée.

Pour toutes ces raisons, la ministre demande de bien vouloir approuver ce budget 2009 et remercie la commission pour son attention.

2 Discussion

M. Lebrun souhaite dans un premier temps émettre quelques considérations avant de poser l'une ou l'autre questions. Ce commissaire remarque que nous nous situons dans une étape d'intégration des relations internationales de nos trois entités, à savoir la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française. Ce commissaire estime qu'il s'agit d'une étape importante d'un long débat et il salue, à cet égard, les différents efforts tant de la ministre, de son cabinet mais aussi de l'administration pour nous présenter le budget que nous avons sur les bancs. Il souhaite mettre à l'honneur le Gouvernement qui est parvenu à obtenir un budget intégré, étape d'un combat de plus de dix ans.

M. Lebrun souligne que ce budget présente une lisibilité d'action non seulement en termes d'aide aux pays en voie de développement mais aussi en termes de recherche et d'emploi des langues.

Si l'on estime que la qualité d'un budget dépend de son augmentation, M. Lebrun pense que nous nous trouvons ici devant un bon budget puisqu'il croît de 6 %. Mais ce budget est également bon parce qu'il est intégré et qu'il permet l'identification des moyens provenant des trois entités.

En ayant davantage de telles politiques intégrées, en ayant un seul ministre des Relations internationales, « Wallonie-Bruxelles international » pourra bénéficier davantage de capacités d'actions. M. Lebrun souhaite également souligner que malgré son augmentation, ce budget ne pèche pas par défaut de prudence puisqu'il prévoit des réserves.

L'intervenant souhaite savoir pourquoi la promotion du théâtre et de la musique, éléments figurant à la division organique 14 passe à la division organique 21.

Venant sur le budget de « Wallonie-Bruxelles international », M. Lebrun observe au chapitre 51, une augmentation des provisions de pension. Il suppose que cette augmentation est due à une péréquation des salaires et des rémunérations. Il souhaite néanmoins entendre la ministre sur ce point.

Concernant l'augmentation du personnel de plus ou moins 30 %, ce commissaire suppose qu'il s'agit en l'occurrence d'une mesure one shot. Qu'en est-il exactement ?

Relativement au chapitre 53 et la constitution de réserves, ce commissaire a entendu les explications de Mme la Ministre quant à l'invitation adressée par le Benelux pour l'organisation de l'événement « Bologne 2009 ». Il souhaite néanmoins connaître les modalités d'organisation de cet événement.

M. Lebrun constate une diminution de 11 % du budget octroyé aux délégations. Il souhaite savoir ce qui est grappillé et si l'efficacité de ces délégations est garantie.

M. Lebrun ne voit plus l'éclatement des coti-

sations multilatérales au chapitre 53.4. Y-a-t-il des modifications ?

En ce qui concerne l'organisation internationale de la Francophonie, M. Lebrun observe de la part de « Wallonie-Bruxelles international » une volonté de permettre à l'OIF d'avoir des actions bien ciblées. Il rappelle que nous sommes un bailleur de fonds important en la matière et estime que Mme la Ministre a raison d'impulser des politiques notamment en RDC par cette voie là.

Concernant le chapitre 53.6 et la politique sectorielle, M. Lebrun approuve la volonté de Mme la Ministre de poursuivre cet apprentissage des langues. Il observe que la RTBF ainsi que d'autres télévisions francophones ont tendance à traduire immédiatement les interviews et films en langue étrangère alors qu'il serait certainement préférable de laisser une expression de la langue étrangère sous-titrée en français. Il ne doute pas que notre lacune dans l'apprentissage des langues provient notamment de ce type d'attitude.

M. Deghilage souhaite poser trois questions à Mme la Ministre.

La première concerne l'organisme « Wallonie-Bruxelles international ». Il croit savoir que ces arrêtés d'application vont être présentés au Gouvernement ce vendredi. A cet égard, il souhaite savoir si le cadre du personnel est fixé.

Concernant la politique internationale et les assistants en langue, ce commissaire souhaite savoir dans quels pays ces personnes seront envoyées.

M. Deghilage rappelle par rapport au diminution du personnel des délégations que les situations de Berlin et de Prague sont bien connues puisque Mme la Ministre nous a déjà exposé ces points lors de débats antérieurs. Une nouvelle délégation va s'ouvrir à Pékin. Il souhaite connaître ses futures modalités de fonctionnement.

Mme Persoons observe que la lecture de ce budget est un peu difficile puisqu'il s'agit du premier budget de l'organisme « Wallonie-Bruxelles international ». Elle tient néanmoins à saluer ce rapprochement et espère que cet organisme va bien fonctionner pour l'avenir.

Cette commissaire a eu écho qu'en ce qui concerne la dotation de la Commission communautaire française à l'organisme « Wallonie-Bruxelles international » , un accord aurait été pris pour un éventuel retour vers la Cocof de ce qui n'aurait pas été dépensé dans les compétences Cocof. Mme Persoons se demande si cette information est exacte.

Cette commissaire rejoint M. Deghilage concernant le cadre du personnel et les différentes désignations. Elle a écho de recours en justice. Qu'en est-il ?

Enfin, Mme Persoons souhaiterait encore revenir, comme elle a l'habitude de le faire, dans le cadre de la défense du français au sein des institutions internationales et particulièrement au sein de l'Union européenne. Nous sommes sous la présidence française de l'Union européenne et la Belgique aura la présidence en 2010. Elle est convaincue qu'il s'agit moins d'une question de moyens que de volonté politique. Elle remarque, par exemple, que tous les abords de l'Union européenne sont unilingues anglais, ce qui est regrettable. Elle pense que dans le cadre de nos compétences un message devrait être porté à l'Union européenne.

Mme Derbaki-Sbaï estime, tout comme Mme Persoons, que s'agissant du premier budget de « Wallonie-Bruxelles international », il est difficile de faire des comparaisons. Néanmoins, elle souhaiterait connaître, dans ce cadre, quel est l'effort consenti par la Région wallonne et son évolution par rapport à l'année précédente.

Tout comme M. Lebrun, l'intervenante est satisfaite de cette cohérence entre les arts de la scène et les relations internationales.

Enfin, elle souhaiterait revenir sur l'observation de la Cour des Comptes qu'elle cite : « *Les prévisions de recettes inscrites dans le projet de budget de l'organisme s'élèvent à 63,8 millions d'euros. Ce montant comprend toutefois l'estimation du bénéfice reporté au 31 décembre 2008 de l'ex CGRI, à hauteur de 2,7 millions d'euros . Ce bénéfice reporté ne peut cependant pas être considéré comme une recette budgétaire de l'exercice 2009. Compte tenu des crédits de dépenses qui s'élèvent à 63,8 millions d'euros, le solde budgétaire ex ante de cet organisme affiche un mali de 2,7 millions d'euros.* » Mme Derbaki-Sbaï souhaite avoir des explications concernant cette remarque de la Cour des Comptes.

En réponse à M. Lebrun, Mme la Ministre précise que l'augmentation du personnel ne correspond pas spécifiquement à une augmentation en soi puisqu'il s'agit de l'arrivée des agents de la direction aux Relations internationales, la DRI.

Concernant le personnel, les effectifs sont de 232 agents au 1er novembre 2008. Le nouveau cadre sera réduit à 225 agents considérant les emplois en extinction. Cette évolution du cadre traduit une nécessité de rééquilibrage de ce que nous appelons la pyramide administrative. Le nombre

de 268 agents qu'elle a mentionné dans le cadre de son exposé introductif tient compte du personnel des délégations à l'étranger. Mme la Ministre précise qu'elle procède à une réduction du nombre de fonctionnaires généraux et du nombre de directeurs mais cette diminution est compensée par une augmentation des niveaux 1 et 2 plus ; ce qui répond à une certaine cohérence et nous permettra d'être non seulement plus présent mais aussi plus efficace.

Revenant sur « Bologne 2009 », Mme la Ministre précise que différents pays ont présenté leur candidature et c'est le Benelux qui a été retenu. Cette manifestation s'agencera sur deux journées. La première journée se présentera sous forme d'une conférence à Leuven et la deuxième journée sera organisée à Louvain-la-Neuve avec un forum où seront invités les pays tiers ; ce qui représente un enjeu extrêmement important. Il faut savoir que Bologne aujourd'hui est actuellement limité aux pays de la grande Europe. Or, il est apparu que différents pays d'autres régions étaient particulièrement intéressés. A partir du moment où vous êtes associé au processus de Bologne, avec notamment les échanges qui s'intensifient, et toute la visibilité qui en découle, il est évident que l'intérêt est plus marquant.Les questions se posent également pour l'après 2009 quant à la participation de ces pays sachant que les échanges seront plus faciles avec nous qu'avec d'autres continents. Mme la Ministre ne le cache pas : c'est une option stratégique adoptée par notre Communauté qui n'est pas neutre. Chaque pays apportera sa contribution financière. Nous pouvons déjà nous réjouir que les Pays-Bas aient accepté que les deux manifestations se fassent en Belgique. Une soirée sera notamment prévue à la Ferme de la Ramée.

Concernant les réductions de 11 % dans les délégations, Mme la Ministre précise qu'elle a procédé à la suppression de certains numéros 2 dans certaines délégations, à l'exception bien entendu de Paris, Kinshasa et l'Union européenne où le travail est assez considérable. Elle rappelle, par ailleurs, la mise en place d'un partenariat avec la Communauté germanophone qui, doit-elle le souligner, était particulièrement intéressée. Les frais sont partagés et nous travaillons sur une base de 51/49 en précisant, par ailleurs, que nous disposons là d'un délégué bénéficiant d'une très bonne connaissance de la langue allemande, de sa culture mais également de sa politique intérieure. L'orientation que nous avons prise avec Berlin nous permettra d'avoir certainement des synergies utiles et une présence plus active et efficace. En ce qui concerne la délégation de Prague, Mme la Ministre rappelle que nous disposons toujours de personnel en République tchèque. Celui-ci se trouve dans les mêmes locaux que l'AWEX et cela fonctionne très bien. Mme la Ministre précise que la délégation de Pékin n'est pas encore ouverte mais le délégué a déjà effectué une mission de reconnaissance sur place. Elle devrait normalement s'ouvrir début janvier 2009. Revenant sur cette délégation en Chine, Mme la Ministre tient à souligner que les qualités et les connaissances de la Communauté française de Belgique dans son domaine de compétences peuvent être considérées comme des moyens d'être présents mais aussi de relier nos valeurs de droit de l'homme, de liberté d'expression et de démocratie. Elles permettent également de nouer des liens avec la société civile, une manière en soi de soutenir cette volonté de progrès démocratique.

En réponse à M. Deghilage sur sa question relative aux assistants en langue, Mme la Ministre rappelle que les objectifs sont des expériences en immersion dans un milieu scolaire à l'étranger. Pour avoir rencontré différents assistants, elle peut dire qu'il s'agit là d'une véritable passion. Cette orientation correspond également à un moyen d'avoir aussi des locuteurs natifs chez nous. En 2006-2007, les assistants de langue étaient 22 à l'envoi et 15 à l'accueil. En 2008-2009, il y en a 33 à l'envoi et 20 à l'accueil. L'objectif est de passer à une parité de quelque 33 accueils et 33 envois.On note que les jeunes de la Communauté française sont nettement plus mobiles.

En réponse à Mme Persoons, sur la contribution de la Cocof à « Wallonie-Bruxelles international », Mme la Ministre n'est pas exactement au courant des propos tenus par la ministre compétente à la Cocof mais la restitution serait possible via l'accord de coopération.

Concernant les recours, Mme la Ministre précise que les procédure judiciaires sont en cours et elle ne souhaite pas faire de commentaires avant toutes décisions.

Revenant à la présence du français dans les institutions internationales, Mme la Ministre pense qu'insister ne suffit pas. Il faut, en effet, avoir de véritables actions et à ce sujet, rappelle les cinq volets du plan pluriannuel signé par la France, la Belgique, le Luxembourg et l'Organisation Internationale de la Francophonie. Elle souligne que par ailleurs toute une série de mesures sont prises pour intégrer les objectifs de ce plan au sein des institutions internationales.

A la question de Mme Derbaki Sbaï relative à l'augmentation des dotations, Mme la Ministre précise que la Communauté française a augmenté son apport de 7 % et que la Région wallone a aug-

menté son apport de l'ordre de 5 %. Elle rappelle néanmoins que les quotas ne sont pas tout à fait les mêmes, ce qui justifie ces augmentations proportionnelles.

Concernant l'intervention de Mme Derbaki Sbaï relative aux observations de la Cour des Comptes, bien que nous ayons augmenté le taux de consommation, nous n'arrivons jamais à tout consommer. Il y dès lors un report, ce que nous avons toujours fait. Nous sommes confrontés pour la première fois à une telle remarque de la Cour des Comptes qui dit qu'on ne peut considérer comme une recette ce report même s'il revient dans le budget de l'année suivante. Mme la Ministre s'engage à tenir compte de cette remarque pour la prochaine fois.

Concernant le passage de la DO 14 à la DO 21, Mme la Ministre précise que les agences Wallonie-Bruxelles Image, Wallonie-Bruxelles Théâtre, Wallonie-Bruxelles Musique, sont des structures conjointes, cofinancées avec le Ministère de la Communauté française. Précédemment, la part du Ministère de la Communauté française figurait sur une allocation de base conjointe au programme 4 de la DO 14. Ces structures sont cogérées par les relations internationales et la Ministre de la Culture. Il paraissait dès lors logique et cohérent que cette cogestion se retrouve sur le plan budgétaire, d'où le transfert de ces trois allocations de base dans les crédits correspondant au secteur de la culture. Donc ces trois articles » figurent désormais au programme 5 Promotion culturelle internationale de la DO 21. Mme la Ministre souligne que la part de WBI reste inchangée. Le principe du cofinancement et de la cogestion reste totalement acquis.

Pour ce qui concerne le multilatéral, Mme la Ministre reprécise qu'il s'agit des article 35 01 pour l'OIF et les cotisations statutaires ; 12.12 pour les cotisations volontaires de la Communauté française et 30.02 pour les cotisations volontaires de la Région wallonne. On les retrouve chaque fois ventilées Région ou Communauté. Mais non par organisme puisqu'elles sont regroupées.

3 Votes

Par 10 voix et 3 abstentions, la commission des Relations internationales et des Questions européennes recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée du Règlement et de la comptabilité du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2009 - partim pour les matières relevant de ses compétences.

Il est fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction de l'avis.

Le rapporteur,	Le président,
Michel LEBRUN	Alain DESTEXHE

ANNEXE

Chapitre 41	***Produits résultant de la mission statutaire du CGRI***	**Chapitre 41**	***Produits résultant de la mission statutaire de WBI***
411.02	Recettes fonctionnelles	10.01.00	Recettes fonctionnelles
411.09	Récupérations	10.02.00	Récupérations
413.01	Intérêts sur placements	10.03.00	Intérêts sur placements
414.01	Recettes exceptionnelles	26.01.10	Recettes exceptionnelles
Chapitre 43	**Produits de la vente d'objets patrimoniaux**	**Chapitre 43**	**Produits de la vente d'objets patrimoniaux**
432.01	Vente de biens mobiliers	77.01.00	Produits de la vente de bien mobiliers
Chapitre 44	**Produits d'emprunts**		
442.01	Produits d'emprunts		
Chapitre 45	**Interventions du secteur public**	**Chapitre 45**	**Interventions du secteur public**
452.01	Communauté française	46.01.10	Dotation de la CF
452.02	Divers	46.04.10	Divers CF/RW
452.03	Communauté française - provision index	46.03.10	Provision Index
452.04	COCOF	49.01.10	Contribution de la COCOF
		46.02.10	Dotation de la RW (nouveau)
Chapitre 49	**Recettes pour ordre**	**Chapitre 49**	**Recettes pour ordre**
491.01	Divers	10.04.00	Divers pour ordre

Chapitre 51	**Montants à payer aux personnes rattachées à l'organisme**	**Chapitre 51**	**Montants à payer aux personnes rattachées à l'organisme**
511.01	Rémunérations et charges sociales	11.01.00	Rémunération du personnel, y compris les charges sociales (sauf pour le personnel local des délégations ==> 11.02.00)
511.05	Service social	11.03.00	Service social
511.06	Assurance complémentaire - intervention patronale	11.04.00	Assurance complémentaire - carrière extérieure
511.07	Formation professionnelle	12.01.00	Formation professionnelle
511.08	Indemnités couvrant des charges réelles	11.05.00	Indemnités couvrant des charges réelles
511.09	Indemnités - heures supplémentaires	11.06.00	Indemnités - heures supplémentaires
511.10	Provision pension (part patronale)	11.07.00	Provision pension (part patronale)
511.11	Provision fusion		
		11.02.00	Rémunérations du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger (nouveau) - *personnel local délégations (ex 511.01 - personnel local Paris et Québec + 533.XX - personnel local)* *- personnel lecteurs/formateurs (ex 535.03 - rémunérations lecteurs / formateurs)*
		12.02.00	Honoraires forfaitaires (nouveau)
Chapitre 52	**Sommes dues à des tiers pour prestations, fournitures et travaux ayant pour objet des services ou des biens non susceptibles d'être inventoriés**	**Chapitre 52**	**Sommes dues à des tiers pour prestations, fournitures et travaux ayant pour objet des services ou des biens non susceptibles d'être inventoriés**
521.01	Loyers et dépenses énergétiques	12.03.00	Locaux et matériel
521.02 a)	Location de matériel et de mobilier	12.03.00	Locaux et matériel
521.02 b)	location et leasing de véhicules	12.03.00	Locaux et matériel

521.03	Entretien et réparation des locaux	12.03.00	Locaux et matériel
521.04 a)	Entretien et réparation du matériel et du mobilier	12.03.00	Locaux et matériel
521.04 b)	Entretien et réparation des véhicules	12.03.00	Locaux et matériel
521.05	Assurances	12.06.00	Autres prestations et travaux par tiers
521.07	Produits de consommation (carburant)	12.03.00	Locaux et matériel
521.09	Divers		
522.01	Frais de bureaux, téléphonie et affranchissement	12.04.00	Frais de bureau
		et 12.06.00	Autres prestations et travaux par tiers
		et 20.01.00	charges financières
524.01	Honoraires avocats et experts	12.05.00	Gestion du contentieux
		et 12.06.00	Autres prestations et travaux par tiers
525.01	Remboursement d'emprunts	20.01.00	Charges financières
525.02	Intérêts et charges	20.01.00	Charges financières
Chapitre 53	**exercice par l'organisme de sa mission statutaire**	**Chapitre 53**	**exercice par l'organisme de sa mission statutaire**
	Dépenses de toute nature relative à la promotion des actions		
Sous-chap 532	*extérieures de la CF*	*Sous-chap 53.1*	*Visibilité Wallonie-Bruxelles*
532.01	Présences - Revue WB	12.07.00	Revue Wallonie-Bruxelles
532.02	stands - journaux	12.08.00	Visibilité internationale Wallonie-Bruxelles
532.04	vidéos, brochures et dépliants	12.08.00	Visibilité internationale Wallonie-Bruxelles
532.05	drapeaux, cadeaux	12.08.00	Visibilité internationale Wallonie-Bruxelles
532.06	Campagnes de visiiblité WB	12.08.00	Visibilité internationale Wallonie-Bruxelles
532.07	expositions et foires internationales	*==> sous-chapitre 53.2 - événements exceptionnels*	
Sous-chap 533	*Représentations de la CF à l'étranger*	*Sous-chap 53.3*	*Représentations Wallonie-Bruxelles*
533.01	CWB Paris	12.11.00	Dépenses de toute nature concernant les représentations WB
533.02	Délégation à Québec	12.11.00	Dépenses de toute nature concernant les représentations WB
533.03.01	DG Paris	12.11.00	Dépenses de toute nature concernant les représentations WB
533.03.02	Théâtre des Doms en Avignon	*==> sous-chapitre 53. 6 AB 30.05.00 subv. Dans les proj sect. CF (culture-audiovisuel)*	
533.04	Délégation à Kinshasa	12.11.00	Dépenses de toute nature concernant les représentations WB (hors personnel local inscrit à l'AB 11.02.00)
533.05	Délégation à Genève	12.11.00	Dépenses de toute nature concernant les représentations WB (hors personnel local inscrit à l'AB 11.02.00)
533.07	Délégation à Tunis	12.11.00	Dépenses de toute nature concernant les représentations WB (hors personnel local inscrit à l'AB 11.02.00)
533.08	Délégation à Dakar	12.11.00	Dépenses de toute nature concernant les représentations WB (hors personnel local inscrit à l'AB 11.02.00)
533.11	Délégation près l'UE	12.11.00	Dépenses de toute nature concernant les représentations WB
533.12	Délégation à Alger	12.11.00	Dépenses de toute nature concernant les représentations WB (hors personnel local inscrit à l'AB 11.02.00)
533.14	Délégation à Prague	12.11.00	Dépenses de toute nature concernant les représentations WB (hors personnel local inscrit à l'AB 11.02.00)
533.15	Délégation à Hanoi	12.11.00	Dépenses de toute nature concernant les représentations WB (hors personnel local inscrit à l'AB 11.02.00)
533.16	Délégation à Berlin	12.11.00	Dépenses de toute nature concernant les représentations WB (hors personnel local inscrit à l'AB 11.02.00)
533.17	Délégation à Rabat	12.11.00	Dépenses de toute nature concernant les représentations WB (hors personnel local inscrit à l'AB 11.02.00)
533.18	Délégation à Bucarest	12.11.00	Dépenses de toute nature concernant les représentations WB (hors personnel local inscrit à l'AB 11.02.00)
533.19	Délégation à Varsovie	12.11.00	Dépenses de toute nature concernant les représentations WB (hors personnel local inscrit à l'AB 11.02.00)
533.20	Délégation aux questions audiovisuelles		

533.21	Délégation à Santiago	
533.22	Délégation aux Droits de l'homme	
533.23	Délégatio à Pékin	
533.50	Bureau WB à Cotonou	
533.51	Bureau WB à Ouagadougou	
533.52	Bureau WB à Port-au-Prince	
533.90	Délégués adjoints à l'adm centrale	
533.99	Autres dépenses	
Sous-chap 534	*Secteur multilatéral*	
534.01	*Cotisations*	
534.01.01	AUF	35.01.00 Cotisations à divers organismes multilatéraux - CF
534.01.02	CILF	35.01.00 Cotisations à divers organismes multilatéraux - CF
534.01.04	Fédération des professeurs de français	35.01.00 Cotisations à divers organismes multilatéraux - CF
534.01.05	CONFEJES	35.01.00 Cotisations à divers organismes multilatéraux - CF
534.01.06	AIF	35.01.00 Cotisations à divers organismes multilatéraux - CF
534.01.07	CAMES	35.01.00 Cotisations à divers organismes multilatéraux - CF
534.01.08	FEJ	35.01.00 Cotisations à divers organismes multilatéraux - CF
534.01.09	UNESCO - patrimoine culturel immatériel	35.01.00 Cotisations à divers organismes multilatéraux - CF
534.01.10	UNESCO - fonds international diversité culturelle	35.01.00 Cotisations à divers organismes multilatéraux - CF
534.01.11	Task force Holocaust	35.01.00 Cotisations à divers organismes multilatéraux - CF
534.02	*Actions*	
534.02.01	colloques et rencontres internationales	==> sous-chapitre 53.6 politiques sectorielles, AB 30.05.00 (rech/ens.supérieur)
534.02.02	Activités diverses	12.12.00 dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral (CF) sauf - Financement des ETI Interreg (AB 30.01.00) - Fondation Anna Lindh (AB 30.01.00)
534.02.04	Sommets francophones	12.12.00 dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral (CF) et 30.01.00 Subventions de projets dans le domaine multilatéral (CF) et 35.01.00 Cotisations à divers organismes multilatéraux
534.02.05	Biennale de la poésie	==> sous-chapitre 53.6 politiques sectorielles - AB 30.05.00 (culture- audiovisuel)
534.02.07	Francophonie - mise à dispo d'un expert senior	12.12.00 dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral (CF)
Sous-chap 535	*relations internationales bilatérales de la CF*	
535.01	Missions et bourses	
	- actions dans le secteur bilatéral	12.14.00 Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral (CF) et 30.03.00 Subventions de projets dans le domaine bilatéral (CF) et 50.01.00 Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral (CF)
	- programme recherche-enseignement supérieur	==> sous-chapitre 53.6 politiques sectorielles / AB 12.16.00 et 30.05.00 (recherche-enseignement supérieur)
	- actions diverses	accès démocratie ==>sous chap 53.6 AB 30.05.00 (autres) div cult entreprise ==> RW (AB 30.06.00 (rayonnement économique régional) missions minist. ==>sous chap 53.6 AB 12.16.00 (autres) non affecté 12.16.00 (autres) et 30.05.00 (autres)
		Dépenses de toute nature concernant les représentations WB (hors
		12.11.00 personnel local inscrit à l'AB 11.02.00)
		Dépenses de toute nature concernant les représentations WB (hors
		12.11.00 personnel local inscrit à l'AB 11.02.00)
		Dépenses de toute nature concernant les représentations WB (hors
		12.11.00 personnel local inscrit à l'AB 11.02.00)
		Dépenses de toute nature concernant les représentations WB (hors
		12.11.00 personnel local inscrit à l'AB 11.02.00)
		Dépenses de toute nature concernant les représentations WB (hors
		12.11.00 personnel local inscrit à l'AB 11.02.00)
		12.11.00 Dépenses de toute nature concernant les représentations WB
		12.11.00 Dépenses de toute nature concernant les représentations WB
		sauf subv à l'UBFE transférée à l'AB 30.05.00 (Autres)
		sauf pavillon belge Venise transféré à l'AB 12.16.00 (culture-audiovisuel)
Sous-chap 53.4	*Relations multilatérales*	

535.02	Promotion des échanges de jeunes	==> sous chap 53.6 politiques sectorielle / AB 12.16.00 (citoyenneté-jeunesse)	
535.03	Promotion de l'éducation et la formation à l'étranger	==>sous chapitre 53.6 politiques sectorielles / AB 12.16.00 et 30.05.00 (éducation et formation à l'étranger)	
		sauf	- traitements lecteurs formateurs (AB 11.02.00) - bourses de langue aux candidats diplomates fr (AB 30.05.00) -équipement informatique lecteurs-formateurs (AB 74.03.00)
Sous-chap 536	*dépenses courantes pour l'enseignement et la recherche, la diffusion artistique et littéraire…*	*Sous-chap 53.6*	*Politiques sectorielles*
536.03	secteur personnalisable	30.05.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles (CF)
536.05	COCOF	01.01.00	Actions financées par la COCOF
536.06	Coordination des relations extérieures	==>sous-chap 53.1 visibilité WB / AB 12.08.00	
536.08	Soutien aux opérateurs culturels	12.16.00	dépenses de toute nature dans les pol sectorielles - CF (culture-audiovisuel)
		et 30.05.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles (CF) (culture-audiovisuel)
536.09	Appui aux acteurs de la solidarité	12.16.00	dépenses de toute nature dans les pol sectorielles - CF (aide aux acteurs de la solidarité)
		et 30.05.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles (CF) (aide aux acteurs de la solidarité)
Sous-chap 537	*dépenses particulières*	Sous-chap 53.7	*dépenses particulières*
537.01	Provision ristournes et non-valeurs	01.03.00	Provision ristournes et non-valeurs
537.02	Ristournes et non-valeurs	01.02.00	Ristournes et non-valeurs
Chapitre 55	**Achats de biens patrimoniaux**	**Chapitre 55**	**Achats de biens patrimoniaux**
550.01	Immeubles	70.01.00	aménagements de bâtiments en Belgique
		et 72.01.00	Acquisitions immobilières nouvelles en Belgique
		et 70.02.00	aménagements de bâtiments à l'étranger
		et 72.02.00	Acquisitions immobilières nouvelles à l'étranger
550.02	Acquisitions nouvelles de mobilier et matériel	74.01.00	acquisitions nouvelles de bien meubles (Belgique)
		et 74.03.00	acquisitions nouvelles de bien meubles - programmes spécifiques
550.03	Achats informatiques	idem ex 550.02	
550.04	Achat équipement pour l'étranger	74.02.00	Acquisitions nouvelles de biens meubles (étranger)
Chapitre 56	**Sommes à payer à des tiers par suite d'opérations financières en principal**	**Chapitre 56**	**Sommes à payer à des tiers par suite d'opérations financières en principal**
560.01	amortissements d'emprunts	79.01.00	amortissements d'emprunts
Chapitre 57	**Affectation du boni**	**Chapitre 57**	**Affectation du boni**
570.01	Versement au profit du MCF d'une partie du bénéfice reporté	27.01.00	Affectation du boni - CF
Chapitre 59	**Dépenses pour ordre**	**Chapitre 59**	**Dépenses pour ordre**
591.01	Divers	01.04.00	Divers pour ordre